

Le groupe Korian change de cap !

Les revendications de la CFDT santé sociaux sont enfin prises en compte par le groupe Korian :

- **La prime pour les premiers coefficients des agents de service augmentera de 30 €.** L'intervalle entre les coefficients est réduit à 220 € au lieu de 386 €. Les salariés de plus de quatre ans d'ancienneté sur ces mêmes coefficients auront 450 € de prime en décembre 2010.
- **La clause de sauvegarde pour les salariés actuels et futurs des établissements qui appliquent des primes sera maintenue.** Une comparaison du montant de la prime d'établissement avec la prime PASE Korian sera réalisée et la plus favorable sera appliquée aux salariés.
- **La montée en charge de cet accord se fera sur 4 ans,** avec dès 2010 un minimum de 158 € pour 1 an d'ancienneté, 225 € pour 2 ans, 315 € pour 3 ans, 450 € pour 4 ans.
- **Le montant individuel sera garanti sur les 4 prochaines années.** La prime sera versée en décembre.
- **Les absences justifiées n'entraîneront aucune réduction du montant de la prime.**

Pour la CFDT santé sociaux, les avancées sont significatives et nécessitent la signature de l'accord négocié avec le groupe Korian.



6 sept 2010
n° 51

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Lucratif-libéral

Le groupe Korian change de cap !

Les revendications de la CFDT santé sociaux sont enfin prises en compte par le groupe Korian :

- **La prime pour les premiers coefficients des agents de service augmentera de 30 €.** L'intervalle entre les coefficients est réduit à 220 € au lieu de 386 €. Les salariés de plus de quatre ans d'ancienneté sur ces mêmes coefficients auront 450 € de prime en décembre 2010.
- **La clause de sauvegarde pour les salariés actuels et futurs des établissements qui appliquent des primes sera maintenue.** Une comparaison du montant de la prime d'établissement avec la prime PASE Korian sera réalisée et la plus favorable sera appliquée aux salariés.
- **La montée en charge de cet accord se fera sur 4 ans,** avec dès 2010 un minimum de 158 € pour 1 an d'ancienneté, 225 € pour 2 ans, 315 € pour 3 ans, 450 € pour 4 ans.
- **Le montant individuel sera garanti sur les 4 prochaines années.** La prime sera versée en décembre.
- **Les absences justifiées n'entraîneront aucune réduction du montant de la prime.**

Pour la CFDT santé sociaux, les avancées sont significatives et nécessitent la signature de l'accord négocié avec le groupe Korian.



6 sept 2010
n° 51

www.cfdt-sante-sociaux.fr

Lucratif-libéral